

## NOTICE D'INFORMATION EN MATIERE DE SURVEILLANCE VIDEO

Cette notice d'information a pour objet de vous informer de manière transparente sur les traitements de vidéosurveillance que la Banque Raiffeisen (ci-après désignée la « Banque ») est susceptibles de mettre en œuvre à l'égard des visiteurs et personnes présentes dans ses locaux (qu'ils soient nos clients, prospects, mandataires ou représentants légaux d'un client, ainsi que les personnels ou représentants de Raiffeisen, ainsi que les prestataires externes et leurs personnels.

### **1. Responsable du traitement**

Vos données à caractère personnel sont traitées par la Banque. La Banque a son siège principal à l'adresse suivante :

4 rue Léon Laval L-3372 Leudelange  
Tél. : (+352) 2450 1  
Fax. : (+352) 22 75 41

### **2. Finalités et base juridique des traitements**

La Banque recueille et traite les données issues de la vidéosurveillance pour la sauvegarde de ses intérêts légitimes, y inclus la sécurité des personnes présentes dans ses locaux et les biens de la banque. En particulier, ces traitements sont nécessaires afin :

- de sécuriser les accès aux locaux de la Banque ;
- d'assurer la sécurité du personnel, des clients et visiteurs de la Banque ;
- de détecter et d'identifier des comportements potentiellement suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou incidents ;
- de repérer avec précision l'origine d'un incident ;
- de protéger les biens de la Banque (bâtiments, installations, matériel, marchandises, liquidités, etc.) ;
- d'organiser et d'encadrer une évacuation rapide des personnes en cas d'incident ; et
- de pouvoir alerter en temps utile les services de secours, d'incendie ou des forces de l'ordre ainsi que de faciliter leur intervention.

La Banque est également tenue de mettre en œuvre une vidéosurveillance de certaines zones destinées aux interactions avec des transporteurs de fonds ou de valeurs, conformément à l'art. 29 de la loi du 12 novembre 2002 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance.

La surveillance sur le lieu du travail des personnels de la Banque est conforme à l'article L.261-1 du Code du Travail.

En plus des intérêts légitimes susvisés, cette surveillance est nécessaire pour les besoins de sécurité et de santé des personnels.

### **3. Catégories de données traitées et provenance**

- Enregistrements d'images provenant des caméras de surveillance installées au niveau des distributeurs automatiques de billets, des guichets, des zones d'accueil du public, des parkings, des coffres, des entrées/sorties des zones publiques et des zones sécurisées, des zones de cheminement des convoyeurs de fonds, des salles techniques, des quais de livraison et de déchargement.
- Date et heure des enregistrements.

### **4. Catégories de destinataires des données traitées**

En tant qu'établissement bancaire, la Banque est tenue au secret professionnel et ne peut partager vos données que dans des conditions strictes ou avec votre consentement.

La Banque peut être amenée à partager vos données avec ses sous-traitants et prestataires conformément à la loi et pour les seuls besoins des prestations qui leurs sont confiées.

La Banque est également tenue de partager vos données lorsque le secret professionnel est levé par la loi et notamment à l'égard des autorités policières ou judiciaires compétentes agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ou toute autre procédure si la Banque est amenée à défendre ses intérêts en justice.

### **5. Durée de conservation**

Les enregistrements vidéo sont conservés pendant une période maximale de 1 mois, sauf en cas d'incident, d'infraction ou de procédure judiciaire en cours.

Cette période de rétention est justifiée par l'activité de la Banque, les risques inhérents à cette activité (tant pour les visiteurs que les personnels et généralement toute personne présente dans les locaux de la Banque) et la nécessité de disposer d'un délai suffisant pour pouvoir retracer et investiguer de manière professionnelle sur des activités criminelles, des incidents ou des réclamations tels que:

- Utilisation frauduleuse ou criminelle de moyens de paiement.
- Vol ou détournements de fonds.
- Repérage des lieux avant un cambriolage ou autre opération criminelle.
- Agressions ou attaques à main armée.
- Dégradations.

### **6. Droits des personnes concernées**

Dans les limites et conditions imposées par la législation, vous bénéficiez des droits suivants :

- **Le droit à l'information.** La Banque espère que cette notice aura répondu à vos questions. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Chargé de la Protection des Données de la Banque.
- **Le droit d'accéder à vos données.** Vous pouvez accéder à vos données en contactant le Chargé de la Protection des Données de la Banque. Veuillez toutefois noter que la Banque traitant une grande quantité de données et conformément à la loi, il pourra vous être demandé de préciser, avant toute fourniture de données, sur quelles opérations ou période précise et localisation géographique votre demande porte.
- **Le droit de rectifier vos données** lorsque celles-ci sont erronées ou obsolètes.

- **Le droit d'introduire une réclamation** auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD, Service des plaintes, 1 avenue du Rock'n'Roll L- 4361 Esch-sur-Alzette, [www.cnpd.public.lu](http://www.cnpd.public.lu)) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Dans certains cas et selon les conditions fixées par la loi (auquel cas la Banque vérifiera au préalable que ces conditions sont remplies), vous bénéficiez également des droits suivants :

- **Le droit de demander l'effacement** de vos données.
- **Le droit de demander la limitation du traitement** de vos données.
- **Le droit de vous opposer au traitement** de vos données pour des usages de prospection ou pour tout autre motifs légitimes (sauf motif légitime et impérieux pour la Banque de continuer le traitement).
- **Le droit à la portabilité** des données que vous avez fournies à la Banque, dans la mesure où cela est techniquement possible.

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par la Banque, et pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au Chargé de la Protection des Données (DPO):

- par courriel : [charge-de-protection@raiffeisen.lu](mailto:charge-de-protection@raiffeisen.lu)

- par voie postale :

Banque Raiffeisen  
Chargé de la Protection des Données  
BP 111  
L-2011 Luxembourg

Pour toutes vos demandes veuillez joindre une copie de votre pièce d'identité afin que la Banque puisse vous identifier.

La présente notice d'information peut être amenée à évoluer pour protéger au mieux vos données personnelles. La dernière version en vigueur est consultable sur le site internet de la Banque <https://www.raiffeisen.lu/fr/banque-raiffeisen/mentions-legales>.